



*Signataire : Michael Andersen*

*Date de dépôt : 29 mai 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Fondations immobilières de droit public**

Les fondations immobilières de droit public à Genève jouent un rôle essentiel dans la gestion et le développement du parc immobilier public, visant à répondre aux besoins en logement et à promouvoir une politique sociale de l'habitat. Leur mission principale est de fournir des logements à des loyers modérés et d'assurer une offre de logements diversifiée et de qualité pour différents segments de la population, y compris les personnes à revenus modestes, les familles et les seniors.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. En pourcentage et par fondation immobilière, quelle est la nationalité des locataires ?*
- 2. En pourcentage et par fondation immobilière, quel est le statut des différents locataires (retraités, bénéficiaires de l'aide sociale, bénéficiaires des aides liés à l'asile, etc.) ?*
- 3. Est-ce que des sous-locations ont été identifiées et étaient-elles déclarées (baux associatifs, par exemple, comme identifiés par la Cour des comptes dans la fondation Camille Martin) ?*
- 4. Si la réponse à la question 3 est positive, quelle est la politique d'attribution de ces sous-locations ?*
- 5. Est-il tenu compte du casier judiciaire des futurs locataires dans le cadre de la politique d'attribution des logements ?*
- 6. Des incivilités sont-elles constatées dans les immeubles et des mesures sont-elles prises ?*

7. *Est-il vrai que certains concierges sont suivis par des psychologues, compte tenu du climat social qui règne dans certains immeubles ?*
8. *Si la réponse à la question 7 est positive, quelles mesures sont/vont être prises pour remédier à ce climat social délétère ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.